

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au GIP FCIP Education et Formation tout au long de la vie de Lille

de l'académie : Lille
Sis : 111 avenue de Dunkerque
59009 LILLE

n° Siren : 185921616

n° Siret : 18592161600057

n° de Déclaration d'activité : 3159P009759

n° d'enregistrement : 21-10-21QA09

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront
le 04/11/2024.

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GIP FCIP Education et Formation tout au long de la vie de Lille avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Sites du périmètre de labellisation :

GIP Réussir en Sambre-Avesnois - AVESNE SUR HELPE
Lycée des métiers du Déroit - CALAIS
LP Pierre Mendès France - BRUAY LA BUISSIÈRE

LP Henri Senez - HENIN BEAUMONT
LP du Hainaut - VALENCIENNES

Fait à Paris, le 04/07/2022

**Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation**

**La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général**

Rachel-Marie FRAIDELLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »
² Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-11 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.

